

RCS : ANGERS Code greffe : 4901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1995 B 00187 Numéro SIREN : 400 461 497 Nom ou dénomination : DYNALEC DIST
--

Ce dépôt a été enregistré le 11/10/2018 sous le numéro de dépôt 10689



Grégoire BUNOT

Marc SOUCARRE

Christian PALVADEAU

Experts - comptables associés

Commissaires aux comptes

Geneviève DURANTEAU

Expert - comptable associée

Laurence GOYEC

Rachel VIOLIN

Experts - comptables

Thomas BASTHISTE

Commissaire aux comptes

Cabinet Vilaine et Associés

Société civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de Loire
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

DYNALEC DIST.

Avenue du Maréchal Koenig
49300 - CHOLET

S.A.S. au capital de 300 000 €
R.C.S. ANGERS 400 461 497

COMPTES ANNUELS

Exercice du 1^{er} Février 2017 au 31 Janvier 2018

certifié conforme

Tél 02 40 92 66 00

Fax 09 55 27 66 00

cva@cvaexperts.fr

6, avenue Jacques Cartier, 44800 Saint-Herblain
B.P. 30123, 44817 Saint-Herblain Cedex

Membre d'une association agréée. Règlement par chèque accepté
TVA : FR 63 330 356 700, RCS Nantes 330 356 700, Capital 430 000 euros



BILAN

ACTIF	Clôture au 31/01/18 Durée 12 mois			Clôture au 31/01/17 Durée 12 mois
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	17 863 805	6 639 103	11 224 702	11 214 947
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	3 952 844	69 009	3 883 835	3 883 674
CONCESS., BREVETS, DROITS SIMILAIRES	69 170	69 009	160	
FONDS COMMERCIAL (1)	3 883 674		3 883 674	3 883 674
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 433 498	6 570 094	4 863 404	5 297 075
TERRAINS	863 738	242 511	621 226	611 540
CONSTRUCTIONS	7 266 492	3 959 732	3 306 760	3 675 023
INST TECHN, MATERIEL & OUTILLAGE	2 900 220	2 081 117	819 103	885 919
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	403 047	286 733	116 314	124 591
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	2 477 462		2 477 462	2 034 197
PARTICIPATIONS	9 998		9 998	9 998
CRÉANCES RATTACH. A PARTICIPATIONS	1 506 179		1 506 179	1 178 343
TITRES IMMOBILISES DIVERS	804 363		804 363	684 537
PRETS	156 921		156 921	161 319
ACTIF CIRCULANT	6 461 417	28 879	6 432 538	6 518 717
STOCKS ET EN-COURS	4 091 212		4 091 212	4 138 429
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	17 469		17 469	23 418
MARCHANDISES	4 073 743		4 073 743	4 115 010
ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	9 976		9 976	9 976
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	1 756 931	28 879	1 728 052	1 925 417
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	232 586	28 879	203 707	226 548
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	1 524 345		1 524 345	1 698 869
CREANCES DIVERSES (3)	345 636		345 636	217 330
DISPONIBILITES	55 626		55 626	44 880
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	202 033		202 033	182 683
TOTAL GENERAL	24 325 223	6 667 982	17 657 241	17 733 665
(1) Dont droit au bail			30 000	30 000
(2) Dont à moins d'un an			43 927	42 835
(3) Dont à plus d'un an				



BILAN

PASSIF	Clôture au 31/01/18 Durée 12 mois	Clôture au 31/01/17 Durée 12 mois
CAPITAUX PROPRES	6 522 116	6 047 716
CAPITAL	300 000	300 000
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT	3 450 610	3 450 610
RESERVES	1 972 106	1 636 091
RESERVE LEGALE	30 000	30 000
AUTRES RESERVES	1 942 106	1 606 091
RESULTAT DE L'EXERCICE	799 399	661 015
RAPPEL CAPITAUX PROPRES	6 522 116	6 047 716
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	105 240	
PROVISIONS POUR RISQUES	105 240	
DETTES (1)	11 029 885	11 685 948
DETTES FINANCIERES (2)	6 819 608	7 471 788
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT-(2)-	4 476 082	5 030 770
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	2 343 526	2 441 018
DETTES D'EXPLOITATION	4 110 515	4 143 431
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	2 741 839	2 562 695
DETTES FISCALES ET SOCIALES	1 240 090	1 447 824
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	128 584	132 911
DETTES DIVERSES	55 000	26 058
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	35 230	8 448
AUTRES DETTES DIVERSES	19 769	17 609
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	44 760	44 669
TOTAL GENERAL	17 657 241	17 733 665
(1) Dont à plus d'un an	3 456 960	4 254 211
Dont à moins d'un an	7 572 924	7 431 737
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques	2 596 272	2 435 849



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/01/18 Durée 12 mois	Clôture au 31/01/17 Durée 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	43 522 479	42 447 333
VENTES DE MARCHANDISES	42 398 307	41 434 984
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	711 358	641 566
<i>MONTANT-NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</i>	<i>43 109 665</i>	<i>42 076 551</i>
REPRISES SUR PROVISIONS	13 250	1 147
TRANSFERTS DE CHARGES	72 617	83 775
AUTRES PRODUITS	326 946	285 859
CHARGES D'EXPLOITATION	42 674 305	41 583 482
ACHATS DE MARCHANDISES	33 459 399	32 497 247
VARIATION DES STOCKS	53 815	(95 772)
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	78 446	81 227
VARIATION DES STOCKS	5 949	2 849
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	3 526 879	3 542 678
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	631 279	621 477
SALAIRES ET TRAITEMENTS	3 303 684	3 325 610
CHARGES SOCIALES	863 728	953 200
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	607 670	616 520
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	13 727	23 075
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	105 240	
AUTRES CHARGES	24 486	15 366
RESULTAT D'EXPLOITATION	848 173	863 851
PRODUITS FINANCIERS	287 799	294 095
PARTICIPATIONS	284 095	292 203
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	1 269	1 445
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	2 434	446
CHARGES FINANCIERES	140 315	154 069
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	140 315	154 069
RESULTAT FINANCIER	147 484	140 025
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	995 657	1 003 877
PRODUITS EXCEPTIONNELS	137 891	92 010
SUR OPERATIONS DE GESTION	4 069	
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	133 822	13 168
REPRISES SUR PROVISIONS		78 841
CHARGES EXCEPTIONNELLES	17 666	78 977
SUR OPERATIONS DE GESTION	287	78 977
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	17 379	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	120 225	13 032
PARTICIPATION DES SALAIRES	89 145	99 127
IMPOTS SUR LES BENEFICES	227 339	256 768
<i>Total des produits</i>	<i>43 948 170</i>	<i>42 833 440</i>
<i>Total des charges</i>	<i>43 148 770</i>	<i>42 172 425</i>
BENEFICE NET COMPTABLE	799 399	661 015
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier	32 401	36 024
Produits financiers concernant les entreprises liées	284 046	292 204
Charges financières concernant les entreprises liées	510	978

ANNEXE

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales et pratiques comptables généralement admises, et dans le respect des principes comptables fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements pour dépréciation sont calculés sur une durée de 12 mois.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le fonds commercial ne fait pas l'objet d'amortissement n'ayant pas de durée de vie limitée.

En application des dispositions du règlement A.N.C. n° 2015-06, un test de dépréciation a été mené sur la valeur du fonds commercial : aucune dépréciation n'a été détectée sur cette valeur, sa valeur actuelle étant supérieure à sa valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains :	5 à 15 ans	- Matériel d'exploitation :	5 à 10 ans
- Constructions :	15 ans	- Matériel de transport :	4 à 5 ans
- Agencements des constructions :	10 à 15 ans	- Matériel de bureau :	3 à 5 ans
- Agencements divers :	8 à 10 ans	- Mobilier de bureau :	10 ans

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN**Capital**

Le capital social se compose de 10 000 actions de 30 euros.

Fonds commercial

*SOCHODIS	Fusion absorption le 01/02/2001	3 853 674
-----------	---------------------------------	-----------

Immobilisations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	3 949 627	3 218		3 952 845
Immobilisations corporelles	11 275 724	170 943	13 168	11 433 499
Immobilisations financières - titres	694 535	137 205	17 379	814 361
Immobilisations financières – créances (*)	1 339 663	332 764	9 325	1 663 101
	17 259 549	644 129	39 872	17 863 806
(*) dont S.C.I. Dulekler	1 178 343	327 837		1 506 180

Amortissements

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	65 953	3 057		69 009
Immobilisations corporelles	5 978 649	604 614	13 168	6 570 094
	6 044 601	607 670 (*)	13 168	6 639 103
(*) Dont dotation :				
. linéaire		586 191		
. dégressive		21 479		
. exceptionnelle				

Provisions et dépréciations	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges (1)		105 240		105 240
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	28 402	13 727	13 250	28 879
	28 402	118 967 (*)	13 250 (*)	134 119
(*) Dont :		118 967	13 250	
. exploitation				
. financier				
. exceptionnel				

(1) La dotation aux provisions pour risques et charges correspond à un litige de la société coopérative nationale, à laquelle appartient la société, qui a été assignée par le ministre de l'économie et des finances devant le tribunal de commerce de Paris, en vue d'obtenir la restitution de remises additionnelles et inconditionnelles perçues auprès des fournisseurs pour le compte de ses coopérateurs.

Biens pris en crédit-bail	IMMOBILIER	MOBILIER
Valeur des biens		
Valeur d'origine		144 000
Dotation aux amortissements théoriques		29 333
Cumul des amortissements théoriques		95 749
Valeur nettes		48 251
Redevances		
Afférentes à l'exercice		31 411
Cumulées		106 259
Restant à payer:		
. à moins d'un an		24 437
. de un à cinq ans		28 536
. à plus de cinq ans		0
. total		52 973
Prix d'achat résiduel en fin de contrat		1 407

Créances : état des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	1 663 101	43 927	1 619 174
Acomptes versés sur commandes	9 977	9 977	
Créances d'exploitation	1 756 932	1 756 932	
Créances diverses	345 637	345 637	
Charges constatées d'avance	202 034	202 034	
	3 977 680	2 358 506	1 619 174

Dettes : état des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*)	2 597 659	2 597 659		
Emprunts bancaires (1)	1 878 423	719 835	1 086 370	72 219
Emprunts & dettes financières divers (2)	2 343 526	45 154		2 298 372
Avances, acomptes reçus sur commandes				
Dettes d'exploitation	4 110 515	4 110 515		
Dettes diverses	55 001	55 001		
Produits constatés d'avance	44 761	44 761		
	11 029 885	7 572 925	1 086 370	2 370 591

(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires 1 386

(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice -

(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice 714 532

(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales 2 292 566

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir, et charges et produits constatés d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**Chiffre d'affaires**

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

	<u>N</u>	<u>N-1</u>
- Hypermarché	36 007 525	35 230 928
- Drive accolé	3 985 860	4 127 296
- Drive déporté	3 116 280	2 718 327
	43 109 665	42 076 551

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel ne sont pas « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Il se décompose ainsi:-

- Cadres	10
- Agents de maîtrise	12
- Employés	122
	144

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

A cet effet, le CICE 2016, qui s'élève à 169 915 €, a été utilisé pour le financement des efforts de l'entreprise en matière d'investissement, de formation et de reconstitution de fonds de roulement.

Pour les salaires versés en 2017, il a été comptabilisé un CICE calculé au taux de 7 % sur les salaires inférieurs à 2,5 fois le SMIC. L'impact de ce crédit d'impôt sur le compte de résultat se traduit par une réduction du poste « charges sociales » pour un montant de 198 148 €.

Résultat exceptionnel	Charges	Produits
Echange de titres suite à la fusion ISSYLEC OUEST/ GALEC	17 379	133 822
Amendes et pénalités	287	
Produits exceptionnels divers		4 069
	17 666	137 891

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

- La participation des salariés (ordonnance du 21/10/1986)	9 205
- L'intéressement des salariés (loi du 07/11/1990)	79 940
	89 145

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée aux taux de droit commun de 28% pour la fraction des bénéfices n'excédant pas 75 000 € et de 33,1/3% au-delà de cette limite, et est diminuée de crédits d'impôts.

Intégration fiscale

La société fait partie du groupe d'intégration fiscale de la société mère HOLDING CHOLEC.

La charge d'impôt comptabilisée est égale à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

- Impôt concernant le résultat courant avant impôts	224 824
- Impôt concernant le résultat exceptionnel (participation des salariés incluse)	2 515
	<u>227 339</u>

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

- Situation au début de l'exercice (au taux de 33 1/3 %)	16 492
- Situation à la fin de l'exercice (au taux de 33 1/3 %)	4 052

AUTRES INFORMATIONS**Dettes garanties par des sûretés réelles**

	DETTES GARANTIES	MONTANTS DES SURETES	V.N.C. BIENS DONNES EN GARANTIE
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (*)	1 878 423	-4 543 110 (**)	4 819 092
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-	-	-
Dettes fiscales et sociales	-	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-
Autres dettes diverses	-	-	-

(*) Nantissement du fonds de commerce : montant d'origine de la sûreté.

(**) Montant limité au capital emprunté.

Engagements financiers

	DONNES	RECUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	301 000	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	-	-
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

Engagements de retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Une estimation de ces engagements est donnée ci-après en retenant tous les salariés.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 62 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 1.5 % ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 2.5 % ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales (taux moyen retenu : 30.75 %) ;
- critère de turn-over du personnel : faible pour les cadres et agents de maîtrise, moyen pour les employés ;
- table de mortalité : INSEE 2017.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ 258 500 €

Entreprises liées	S.C.I. DULEKLER 49300 CHOLET CS : ANGERS 538 250 895 S.A.S. HOLDING CHOLEC 49300 CHOLET RCS : ANGERS 499 195 360	
Participations	9 998	-
Créances rattachées à des participations	1 506 179	-
Créances diverses	-	237 078
Emprunts et dettes financières divers	-	7 178
Produits de participation	260 535	-
Autres produits financiers	23 510	-
Charges financières	-	510
Autres achats et charges externes	504 692	-



S.C.I. DULEKLER
49300 CHOLET
RCS : ANGERS 538 250 895

Filiales & participations à plus de 50 %

Capital	10 000
Capitaux propres autres que le capital	267 765
Quote-part du capital détenu	99.98%
Valeur brute des titres détenus	9 998
Valeur nette des titres détenus	9 998
Prêts et avances consentis	1 506 179
Cautions-& avals donnés	
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	513 656
Résultat du dernier exercice clos	267 765
Dividendes encaissés	260 536

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels et s'élève à 13 277€.

DYNALEC DIST
Société par actions simplifiée au capital de 300 000 euros
Siège social : Avenue du Maréchal Koenig - 49300 CHOLET
400 461 497 RCS ANGERS

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 26 JUILLET 2018
--

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 janvier 2018

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 janvier 2018 s'élevant à 799 399,24 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 799 399,24 euros

A titre de dividendes 330 000,00 euros
Soit 33 euros par action

Le solde 469 399,24 euros

En totalité au compte "Autres réserves" 469 399,24 euros
Qui s'élève ainsi à 2 411 505,56 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 janvier 2018 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 1 023 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 janvier 2018 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 328 977 euros.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- peuvent demander à être dispensées de ce prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Total des sommes distribuées	Nombre d'actions concernées	Réfaction sur les dividendes (Article 158.3.2 CGI)	
			Dividende éligible	Dividende non éligible
31/01/2015	310 000 €	10 000	961 €	309 039 €
31/01/2016	330 000 €	10 000	1 023 €	328 977 €
31/01/2017	325 000 €	10 000	1007,50 €	323 992,50 €

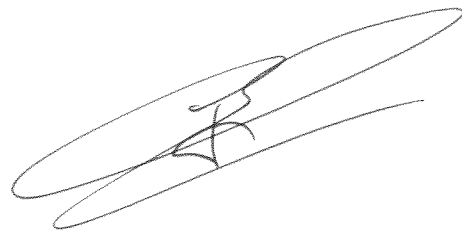
Vote de l'Assemblée Générale Mixte du 26 juillet 2018

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés ayant le droit de vote.

Certifié conforme
Le Président

Mr Laurent COGNET

Certifié conforme





**CABINET GILLES CHUPIN
AUDIT**

6 RUE LEONARD DE VINCI
ST ANDRE DE LA MARCHE
49450 SEVREMOINE
Tel. 02 41 30 97 78
Fax. 02 41 30 81 57
cac.chupin@groupe-excel.fr

SAS DYNALEC

SAS au capital de 300 000 Euros

Siège social : 1 avenue du Maréchal Koenig

49300 CHOLET

400 461 497 RCS ANGERS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 janvier 2018

SARL au capital de 82 000€
FR 46 - 480 314 491 00030
RCS Angers - APE 6920Z

Membre de la Cie Régionale
des commissaires aux comptes
de la région d'Angers

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 janvier 2018

A la collectivité des associés de la société SAS DYNALEC

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAS DYNALEC relatifs à l'exercice clos le 31 janvier 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} février 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

L'analyse du contrôle interne de l'entreprise et les procédures de confirmation des principaux fournisseurs, que nous avons mises en œuvre, nous permettent d'accepter les méthodes et les estimations, sous-tendant la comptabilisation des opérations significatives de l'exercice.

Au vu de nos contrôles, dont l'assistance à l'inventaire physique, nous considérons que les méthodes et les estimations des stocks retenues par la société sont satisfaisantes. L'absence de dépréciation provisionnée est acceptable.

Concernant les comptes clients, sur la base des éléments disponibles au jour de l'arrêté des comptes, nous estimons que l'appréciation retenue par la société du risque client est raisonnable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement

s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à ST ANDRE DE LA MARCHE,

Le 12 juillet 2018,

GILLES CHUPIN AUDIT
Gilles CHUPIN
Commissaire aux Comptes



Le rapport comporte 15 pages, annexes comprises.



BILAN

ACTIF	Clôture au 31/01/18 Durée 12 mois			Clôture au 31/01/17 Durée 12 mois
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	17 863 805	6 639 103	11 224 702	11 214 947
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	3 952 844	69 009	3 883 835	3 883 674
CONCESS., BREVETS, DROITS SIMILAIRES	69 170	69 009	160	
FONDS COMMERCIAL (1)	3 883 674		3 883 674	3 883 674
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 433 498	6 570 094	4 863 404	5 297 075
TERRAINS	863 738	242 511	621 226	611 540
CONSTRUCTIONS	7 266 492	3 959 732	3 306 760	3 675 023
INST TECHN, MATERIEL & OUTILLAGE	2 900 220	2 081 117	819 103	885 919
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	403 047	286 733	116 314	124 591
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	2 477 462		2 477 462	2 034 197
PARTICIPATIONS	9 998		9 998	9 998
CREANCES RATTACH. A PARTICIPATIONS	1 506 179		1 506 179	1 178 343
TITRES IMMOBILISES DIVERS	804 363		804 363	684 537
PRETS	156 921		156 921	161 319
ACTIF CIRCULANT	6 461 417	28 879	6 432 538	6 518 717
STOCKS ET EN-COURS	4 091 212		4 091 212	4 138 429
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	17 469		17 469	23 418
MARCHANDISES	4 073 743		4 073 743	4 115 010
ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	9 976		9 976	9 976
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	1 756 931	28 879	1 728 052	1 925 417
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	232 586	28 879	203 707	226 548
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	1 524 345		1 524 345	1 698 869
CREANCES DIVERSES (3)	345 636		345 636	217 330
DISPONIBILITES	55 626		55 626	44 880
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	202 033		202 033	182 683
TOTAL GENERAL	24 325 223	6 667 982	17 657 241	17 733 665
(1) Dont droit au bail			30 000	30 000
(2) Dont à moins d'un an			43 927	42 835
(3) Dont à plus d'un an				


BILAN

PASSIF	Clôture au 31/01/18 Durée 12 mois	Clôture au 31/01/17 Durée 12 mois
CAPITAUX PROPRES	6 522 116	6 047 716
CAPITAL	300 000	300 000
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT	3 450 610	3 450 610
RESERVES	1 972 106	1 636 091
RESERVE LEGALE	30 000	30 000
AUTRES RESERVES	1 942 106	1 606 091
RESULTAT DE L'EXERCICE	799 399	661 015
RAPPEL CAPITAUX PROPRES	6 522 116	6 047 716
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	105 240	
PROVISIONS POUR RISQUES	105 240	
DETTES (1)	11 029 885	11 685 948
DETTES FINANCIERES (2)	6 819 608	7 471 788
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT (2)	4 476 082	5 030 770
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	2 343 526	2 441 018
DETTES D'EXPLOITATION	4 110 515	4 143 431
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	2 741 839	2 562 695
DETTES FISCALES ET SOCIALES	1 240 090	1 447 824
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	128 584	132 911
DETTES DIVERSES	55 000	26 058
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	35 230	8 448
AUTRES DETTES DIVERSES	19 769	17 609
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	44 760	44 669
TOTAL GENERAL	17 657 241	17 733 665
(1) Dont à plus d'un an Dont à moins d'un an	3 456 960 7 572 924	4 254 211 7 431 737
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques	2 596 272	2 435 849



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/01/18 Durée 12 mois	Clôture au 31/01/17 Durée 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	43 522 479	42 447 333
VENTES DE MARCHANDISES	42 398 307	41 434 984
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	711 358	641 566
<i>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</i>	<i>43 109 665</i>	<i>42 076 551</i>
REPRISES SUR PROVISIONS	13 250	1 147
TRANSFERTS DE CHARGES	72 617	83 775
AUTRES PRODUITS	326 946	285 859
CHARGES D'EXPLOITATION	42 674 305	41 583 482
ACHATS DE MARCHANDISES	33 459 399	32 497 247
VARIATION DES STOCKS	53 815	(95 772)
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	78 446	81 227
VARIATION DES STOCKS	5 949	2 849
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	3 526 879	3 542 678
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	631 279	621 477
SALAIRES ET TRAITEMENTS	3 303 684	3 325 610
CHARGES SOCIALES	863 728	953 200
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	607 670	616 520
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	13 727	23 075
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	105 240	
AUTRES CHARGES	24 486	15 366
RESULTAT D'EXPLOITATION	848 173	863 851
PRODUITS FINANCIERS	287 799	294 095
PARTICIPATIONS	284 095	292 203
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	1 269	1 445
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	2 434	446
CHARGES FINANCIERES	140 315	154 069
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	140 315	154 069
RESULTAT FINANCIER	147 484	140 025
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	995 657	1 003 877
PRODUITS EXCEPTIONNELS	137 891	92 010
SUR OPERATIONS DE GESTION	4 069	
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	133 822	13 168
REPRISES SUR PROVISIONS		78 841
CHARGES EXCEPTIONNELLES	17 666	78 977
SUR OPERATIONS DE GESTION	287	78 977
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	17 379	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	120 225	13 032
PARTICIPATION DES SALAIRES	89 145	99 127
IMPOTS SUR LES BENEFICES	227 339	256 768
<i>Total des produits</i>	<i>43 948 170</i>	<i>42 833 440</i>
<i>Total des charges</i>	<i>43 148 770</i>	<i>42 172 425</i>
BENEFICE NET COMPTABLE	799 399	661 015
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier	32 401	36 024
Produits financiers concernant les entreprises liées	284 046	292 204
Charges financières concernant les entreprises liées	510	978

ANNEXE

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales et pratiques comptables généralement admises, et dans le respect des principes comptables fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements pour dépréciation sont calculés sur une durée de 12 mois.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le fonds commercial ne fait pas l'objet d'amortissement n'ayant pas de durée de vie limitée.

En application des dispositions du règlement A.N.C. n° 2015-06, un test de dépréciation a été mené sur la valeur du fonds commercial : aucune dépréciation n'a été détectée sur cette valeur, sa valeur actuelle étant supérieure à sa valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains :	5 à 15 ans	- Matériel d'exploitation :	5 à 10 ans
- Constructions :	15 ans	- Matériel de transport :	4 à 5 ans
- Agencements des constructions :	10 à 15 ans	- Matériel de bureau :	3 à 5 ans
- Agencements divers :	8 à 10 ans	- Mobilier de bureau :	10 ans

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vé nale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN**Capital**

Le capital social se compose de 10 000 actions de 30 euros.

Fonds commercial

*SOCHODIS	Fusion absorption le 01/02/2001	3 853 674
-----------	---------------------------------	-----------

Immobilisations	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	3 949 627	3 218		3 952 845
Immobilisations corporelles	11 275 724	170 943	13 168	11 433 499
Immobilisations financières - titres	694 535	137 205	17 379	814 361
Immobilisations financières – créances (*)	1 339 663	332 764	9 325	1 663 101
	17 259 549	644 129	39 872	17 863 806
(*) dont S.C.I. Dulekler	1 178 343	327 837		1 506 180

Amortissements	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	65 953	3 057		69 009
Immobilisations corporelles	5 978 649	604 614	13 168	6 570 094
	6 044 601	607 670 (*)	13 168	6 639 103
(*) Dont dotation :				
. linéaire		586 191		
. dégressive		21 479		
. exceptionnelle				

Provisions et dépréciations		DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires					
Autres provisions réglementées					
Provisions pour risques et charges (1)			105 240		105 240
Dépréciations de l'actif immobilisé					
Dépréciations de l'actif circulant		28 402	13 727	13 250	28 879
		28 402	118 967 (*)	13 250 (*)	134 119
(*) Dont :			118 967	13 250	
	. exploitation				
	. financier				
	. exceptionnel				

(1) La dotation aux provisions pour risques et charges correspond à un litige de la société coopérative nationale, à laquelle appartient la société, qui a été assignée par le ministre de l'économie et des finances devant le tribunal de commerce de Paris, en vue d'obtenir la restitution de remises additionnelles et inconditionnelles perçues auprès des fournisseurs pour le compte de ses coopérateurs.

Biens pris en crédit-bail		IMMOBILIER	MOBILIER
Valeur des biens			
Valeur d'origine			144 000
Dotation aux amortissements théoriques			29 333
Cumul des amortissements théoriques			95 749
Valeur nettes			48 251
Redevances			
Afférentes à l'exercice			31 411
Cumulées			106 259
Restant à payer:			
	. à moins d'un an		24 437
	. de un à cinq ans		28 536
	. à plus de cinq ans		0
	. total		52 973
Prix d'achat résiduel en fin de contrat			1 407

Créances : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	1 663 101	43 927	1 619 174
Acomptes versés sur commandes	9 977	9 977	
Créances d'exploitation	1 756 932	1 756 932	
Créances diverses	345 637	345 637	
Charges constatées d'avance	202 034	202 034	
	3 977 680	2 358 506	1 619 174

Dettes : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*)	2 597 659	2 597 659		
Emprunts bancaires (1)	1 878 423	719 835	1 086 370	72 219
Emprunts & dettes financières divers (2)	2 343 526	45 154		2 298 372
Avances, acompte reçus sur commandes				
Dettes d'exploitation	4 110 515	4 110 515		
Dettes diverses	55 001	55 001		
Produits constatés d'avance	44 761	44 761		
	11 029 885	7 572 925	1 086 370	2 370 591

(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires				1 386
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice				-
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice				714 532
(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales				2 292 566

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir, et charges et produits constatés d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

	<u>N</u>	<u>N-1</u>
- Hypermarché	36 007 525	35 230 928
- Drive accolé	3 985 860	4 127 296
- Drive déporté	3 116 280	2 718 327
	43 109 665	42 076 551

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel ne sont pas « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Il se décompose ainsi :

- Cadres	10
- Agents de maîtrise	12
- Employés	122
	144

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

A cet effet, le CICE 2016, qui s'élève à 169 915 €, a été utilisé pour le financement des efforts de l'entreprise en matière d'investissement, de formation et de reconstitution de fonds de roulement.

Pour les salaires versés en 2017, il a été comptabilisé un CICE calculé au taux de 7 % sur les salaires inférieurs à 2,5 fois le SMIC. L'impact de ce crédit d'impôt sur le compte de résultat se traduit par une réduction du poste « charges sociales » pour un montant de 198 148 €.

Résultat exceptionnel	Charges	Produits
Echange de titres suite à la fusion ISSYLEC OUEST/ GALEC	17 379	133 822
Amendes et pénalités	287	
Produits exceptionnels divers		4 069
	17 666	137 891

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

- La participation des salariés (ordonnance du 21/10/1986)	9 205
- L'intéressement des salariés (loi du 07/11/1990)	79 940
	89 145

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée aux taux de droit commun de 28% pour la fraction des bénéfices n'excédant pas 75 000 € et de 33,1/3% au-delà de cette limite, et est diminuée de crédits d'impôts.

Intégration fiscale

La société fait partie du groupe d'intégration fiscale de la société mère HOLDING CHOLEC.

La charge d'impôt comptabilisée est égale à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

- Impôt concernant le résultat courant avant impôts	224 824
- Impôt concernant le résultat exceptionnel (participation des salariés incluse)	2 515
	227 339

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

- Situation au début de l'exercice (au taux de 33 1/3 %)	16 492
- Situation à la fin de l'exercice (au taux de 33 1/3 %)	4 052

AUTRES INFORMATIONS**Dettes garanties par des sûretés réelles**

	DETTES GARANTIES	MONTANTS DES SURETES	V.N.C. BIENS DONNES EN GARANTIE
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (*)	1 878 423	4 543 110 ^(**)	4 819 092
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-	-	-
Dettes fiscales et sociales	-	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-
Autres dettes diverses	-	-	-

(*) Nantissement du fonds de commerce : montant d'origine de la sûreté.

(**) Montant limité au capital emprunté.

Engagements financiers

	DONNES	RECUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	301 000	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	-	-
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

Engagements de retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Une estimation de ces engagements est donnée ci-après en retenant tous les salariés.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 62 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 1.5 % ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 2.5 % ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales (taux moyen retenu : 30.75 %) ;
- critère de turn-over du personnel : faible pour les cadres et agents de maîtrise, moyen pour les employés ;
- table de mortalité : INSEE 2017.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ 258 500 €

Entreprises liées

	S.C.I. DULEKLER 49300 CHOLET CS : ANGERS 538 250 895	S.A.S. HOLDING CHOLEC 49300 CHOLET RCS : ANGERS 499 195 360
Participations	9 998	-
Créances rattachées à des participations	1 506 179	-
Créances diverses	-	237 078
Emprunts et dettes financières divers	-	7 178
Produits de participation	260 535	-
Autres produits financiers	23 510	-
Charges financières	-	510
Autres achats et charges externes	504 692	-

S.C.I. DULEKLER
49300 CHOLET
RCS : ANGERS 538 250 895

Filiales & participations à plus de 50 %

Capital	10 000
Capitaux propres autres que le capital	267 765
Quote-part du capital détenu	99.98%
Valeur brute des titres détenus	9 998
Valeur nette des titres détenus	9 998
Prêts et avances consentis	1 506 179
Cautions & avals donnés	
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	513 656
Résultat du dernier exercice clos	267 765
Dividendes encaissés	260 536

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels et s'élève à 13 277€.